

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de la démarche face à une situation d'urgence.

Modalités d'évaluation

Évaluation par épreuve ponctuelle (2 heures)

Le sujet se compose de deux parties correspondant :

- l'une aux modules 1 à 7 qui portent sur l'éducation de l'individu à la santé, à la consommation et au développement durable,
- l'autre aux modules 8 à 12 qui portent sur la connaissance du milieu professionnel et la prévention des risques.

Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les compétences relatives aux modules correspondants.

Première partie, notée sur 10 points :

- Le questionnement prend appui sur des situations de la vie quotidienne et permet d'évaluer des contenus d'au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7.

Deuxième partie, notée sur 10 points :

Elle permet d'évaluer des contenus :

- du module 8 noté sur 4 points à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque.

Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

Le questionnement intègre une question qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence

- des modules de 9 à 12 notés sur 6 points. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise.

Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

MODULE 1 SANTÉ ET ÉQUILIBRE DE VIE (rythmes biologiques en adéquations avec le travail – sommeil, activités physiques, concept de santé)

MODULE 2 ALIMENTATION ET SANTÉ (équilibre alimentaire, comportements alimentaires, circuits de distribution des produits alimentaires, qualité sanitaires des aliments)

MODULE 3 PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES ET CONDUITES ADDICTIVES (alcool, drogues, médicaments)

MODULE 4 SEXUALITÉ ET PRÉVENTION (conduite à tenir face aux infections sexuellement transmissibles, la contraception)

MODULE 5 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR (gestion du budget, achat d'un bien, mesures de protection des biens et personnes)

MODULE 6 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (consommation d'eau, consommation de l'énergie)

MODULE 7 PRÉVENTION DES RISQUES (conduite à tenir face aux risques majeurs, protection contre le bruit)

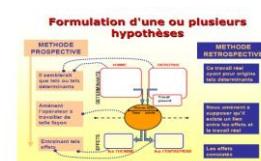
MODULE 8 PRÉVENTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL (identification et évaluation des risques professionnels, approche par le risque, secourisme)



MODULE 9 CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE (cadre juridique et acteurs de la prévention, accidents du travail et maladies professionnelles, document unique)

MODULE 10 EFFETS PHYSIOPATHOLOGIQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PRÉVENTION (risque chimique, TMS)

MODULE 11 APPROCHE PAR LE TRAVAIL



MODULE 12 APPROCHE PAR L'ACCIDENT (arbre des causes)



